Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213503584-20260715-DCM2026_41-DE

DÉPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE : LA VILLE-ÈS-NONAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le quinze juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de LA VILLE-ÈS-NONAIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. CORNÉE Jean-Malo, Maire.

Date de la convocation : 8 juillet 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : M. CORNÉE Jean-Malo - Mme CONTIN Florence - M. LE MEUR Patrice - Mme BUSNEL Claudine - M. CHEVALIER Philippe - Mme LANDA Corinne - M. LECOULANT Sylvain - M. ROBIDOU David - Mme LELANDAIS Noémie - M. DUDOUET Yohann - M. HENNECART Paul - Mme BEDEL Shirley

Pouvoirs : Mme LEHEUTRE TOMASSONI Sandrine donne pouvoir à M. LE MEUR Patrice ; Mme MALBOSC Céline donne pouvoir à Mme CONTIN Florence ; M. GUÉRIN Morgan donne pouvoir à M. HENNECART Paul

Secrétaire de séance : Mme LELANDAIS Noémie

DCM 2026-41
Objet : Tarifs cantine et garderie 2026-2027

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTIONS :0),

- **DECIDE** d'augmenter les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026, comme suit :

Restaurant scolaire :

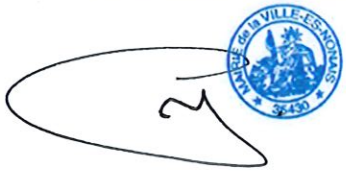
	2025-2026	2026-2027
Enfant	4.20 €	**4.30 €**
Adulte	5.70 €	**5.75 €**

Garderie :

	2025-2026	2026-2027
Matin	1.60 €	**1.70 €**
Soir	2.50 €	**2.60 €**
Journée	4.00 €	**4.20 €**

- **DECIDE** de maintenir le coût minoré d'encadrement du service pour les enfants suivis en PAI disposant d'un panier repas, soit 50 centimes d'euros par repas

Le Maire,
Jean-Malo CORNÉE



Certifié conforme et exécutoire, après affichage et transmission en Préfecture le 16 juillet 2026